

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 42 (1916)
Heft: 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Boucher a été très bref sur l'installation mécanique et électrique de l'usine: nous rappelons que le *Bulletin technique* a publié, dans son numéro du 10 janvier 1916, une notice détaillée sur les turbines de Fully, construites par les Ateliers *Piccard, Pictet et Cie*, avec la collaboration très active de M. le professeur *Neeser*, et qui font l'objet de l'admiration de tous les techniciens.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Procès-verbal

de l'Assemblée des délégués du 12 février 1916, à Zurich.

(Suite et fin).¹

3^o Propositions de la section vaudoise. — Le président lit l'exposé de la section vaudoise et ses propositions qui tendent à modifier les statuts dont les articles 15, 26 et 27 seraient rédigés comme suit :

« Art. 15. — Les attributions de l'Assemblée des délégués sont les suivantes :

1^o Sans modification ;

2^o Election du Comité central et du président, ainsi que la fixation du siège social ;

3^o et suivants. Sans modifications.

Art. 26. — Un Comité central, composé de 9 membres, nommés pour deux ans et rééligibles, est placé à la tête de la Société. Il s'adjoint un secrétaire permanent de son choix.

Art. 27. — Les membres du Comité central sont pris chacun dans une section différente. Ils sont nommés par l'assemblée des délégués, au scrutin de liste, sur présentation des sections. Le président est nommé au scrutin secret et choisi parmi les membres du Comité ».

Le président donne ensuite connaissance des contre-propositions des sections de Genève et de Berne et d'un projet de la section de Zurich, projet qui a été imprimé et distribué aux délégués, comme les propositions de Genève et de Berne. Les sections de la Chaux-de-Fonds, du Tessin et des Grisons ont fait savoir, par lettre, qu'elles se ralliaient à la proposition de la section vaudoise.

Le président commente l'organisation actuelle de la Société, où l'Assemblée des délégués représente le pouvoir législatif et le Comité central l'exécutif. L'Assemblée des délégués, où toutes les sections sont représentées proportionnellement au nombre de leurs membres, joue le rôle principal dans l'administration de la Société et toutes les affaires importantes lui sont soumises. Il y a, en outre, de nombreuses Commissions qui préparent le travail. Si Zurich a eu jusqu'ici une part prépondérante dans la direction de la Société, c'est en raison du fait qu'il s'y trouvait des personnes qui pouvaient et voulaient se consacrer aux affaires de la Société. La capacité de travail du Comité central est plus grande lorsque tous ses membres sont domiciliés dans la même localité. Jadis, d'autres sections ont été invitées à collaborer à la direction des affaires, mais elles se sont dérobées. Le Comité central reconnaît qu'une Commission qui serait composée, par exemple, des présidents de toutes les sections rendrait d'utiles services, notamment dans la préparation des élections. Le Comité central s'est borné à

mettre à l'ordre du jour de la séance seulement la question de l'entrée en matière, parce que la discussion de la proposition au sein des sections n'a pu être entreprise à fond, faute de temps. Le Comité central estime que l'entrée en matière sur la revision des statuts devrait être repoussée, étant donné qu'il est possible de satisfaire les vœux de la section vaudoise en restant dans le cadre des statuts actuels. Le Comité central peut, en tout temps, instituer une Commission spéciale pour liquider telle ou telle affaire et il est tout disposé à recourir à cette procédure. On devrait s'abstenir de compliquer inutilement l'administration de la Société et de provoquer dans les conjonctures actuelles, quatre ans seulement après l'élaboration si laborieuse des statuts, les discussions, peut être pénibles, qui accompagneraient une revision.

M. *Verrey* motive les propositions de la section vaudoise et rend hommage au Comité central pour les services qu'il a rendus et rend à la Société. Il prie l'assemblée de ne pas s'opposer à l'entrée en matière sur la question à laquelle elle aura toute liberté de répondre soit dans le sens des vœux de la section vaudoise, soit conformément à la conception du Comité central.

M. *A. Schrafl* fait observer que la question de la revision des statuts n'a pas besoin d'être tranchée immédiatement. Il ne s'agit que du principe de l'entrée en matière. Une Commission décidera ensuite s'il y a lieu d'entreprendre la revision des statuts.

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. *Gruner, Fulpius, Bossard, Sommer, Pflegard, Pelet, C. Jegher, Develey, Imer-Schneider, Rohn* et *Bultiaz*, la motion suivante, de M. *Schrafl*, est adoptée :

1^o La question soulevée par la section vaudoise relative à une collaboration plus active des différentes sections avec le Comité central sera étudiée par une Commission.

2^o Cette Commission sera composée du Comité central et des présidents de toutes les sections, avec faculté de se faire suppléer. Elle rapportera à la prochaine Assemblée des délégués.

4^o *Législation sur les eaux souterraines.* — Le président, qui rapporte sur cette question, se réfère à la lettre de la Société adressée à la Commission du Conseil national et publiée par la *Schweizer. Bauzeitung*, t. 66, page 202 et par le *Bulletin technique*, 1915, page 234. Il estime que l'intervention de la Société dans cette affaire est utile, ce qui a d'ailleurs été reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur. Le président étudie ensuite la nature des eaux souterraines, leur importance au point de vue de l'intérêt public et la façon dont elles sont traitées par la législation actuelle. Le Département de l'Intérieur ayant paru, au cours d'une conversation, disposé à prendre en considération les conceptions de la Société, le Comité central a l'intention d'adresser un nouvel exposé à la Commission du Conseil des Etats, en vue d'obtenir l'insertion dans la loi d'une disposition appropriée. — Approuvé tacitement par l'assemblée.

5^o *Divers.* — Le secrétaire rapporte sur les démarches relatives à un service d'assistance aux nécessiteux, dont les résultats ont déjà été communiqués par circulaire aux sections et aux délégués. S'appuyant sur les réponses faites au questionnaire, le Comité central propose de ne pas donner suite à l'idée de créer cette institution, le besoin ne s'en faisant guère sentir. Mais il désire, à la suite de vœux qui ont été émis, ouvrir une enquête sur le marché actuel du travail

¹ Voir N^o du 25 mars 1916, page 64.

pour les techniciens, en vue d'agir, éventuellement, sur les autorités compétentes aux fins d'obtenir la mise en chantier de travaux importants. Il demande à l'assemblée son approbation et prie les sections de l'aider à mener l'enquête à bien. — Adopté.

L'assemblée émet le vœu qu'on étudie la mise en vigueur du contrat préférentiel concernant l'assurance-accidents. Le Comité central s'y emploiera.

M. C. Jegher, au nom de la section de Zurich, invite les délégués à une réunion familière, puis la séance est levée à 5 1/2 heures.

Société fribourgeoise des ingénieurs et des architectes.

Assemblée générale annuelle du 16 janvier 1916.

Présidence : M. Broillet, architecte, président.

Sont présents : MM. Lehmann, ing. cant., Techtermann, ing. agron., Scheim, entrepreneur, Hertling, arch., R. de Schaller, Clément, ing., Rossier, ing., Jungo, arch., Paul Mayer, Ch. Mayer, Spielmann, arch., Gendre, Ehlers, puis Cattani, Vauthey, Aeby, Diener, Cima, Hertling et le secrétaire soussigné.

Le *procès-verbal* de la dernière assemblée est lu et approuvé.

M. Broillet propose de lire son *rapport présidentiel* pendant le banquet.

M. Techtermann donne connaissance des *comptes* qui soldent par une fortune nette de Fr. 1615,09 au 31 décembre 1915.

M. Scheim lit son rapport. La fortune de la Société s'élève donc à Fr. 1615,09 au 31 décembre 1915, en augmentation de Fr. 259,— sur la fortune au 31 décembre 1914. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. Broillet rapporte sur le *Fribourg-Artistique*. La 25^{me} année a paru. Veut-on continuer ou non? C'est une décision à prendre par la Société des Amis des Beaux-Arts et celle des Ingénieurs et Architectes. La difficulté sera de trouver quelqu'un qui veuille s'occuper de la direction du *Fribourg-Artistique*.

M. R. de Schaller, président des Amis des Beaux-Arts, fait part qu'à l'assemblée générale de cette Société il a été décidé de mettre tout en œuvre pour continuer la publication du *Fribourg-Artistique*. Le Comité qui s'est réuni estime qu'il faut quelqu'un qui remplace M. Labastrou, qui a été la cheville ouvrière du *Fribourg-Artistique*. En principe la Société des Amis des Beaux-Arts est absolument décidée à continuer la publication en question.

M. Hertling demande que la Société donne pour mission à ses délégués d'insister auprès du Comité du *Fribourg-Artistique* pour mettre tout en œuvre pour la continuation de la publication.

M. Broillet met cette proposition aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

M. Blaser rapporte sur la *question de reviser nos statuts*. Le C. C. des Ingénieurs et Architectes suisses demande que la Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes soit transformée en Société technique fribourgeoise, tandis que l'appellation Section fribourgeoise de la S. I. A. serait réservée à la réunion des membres fribourgeois de la S. I. A. Il s'agit donc d'une question de forme plutôt que de fond et

les deux assemblées resteraient unies par une administration commune et des assemblées communes. Il propose en conséquence l'élaboration de nouveaux statuts et comme conséquence de leur adoption la dissolution de la Société actuelle et la création de deux nouvelles Sociétés.

M. Broillet relève que cette question est à l'étude depuis longtemps, mais n'a pu être solutionnée jusqu'à ce jour. La question a d'ailleurs déjà été décidée en principe par notre Société; il y a donc lieu de prendre une décision définitive et d'autoriser le Comité à mettre les nouveaux statuts au point.

M. Clément demande des renseignements au sujet de la cotisation: il faudrait donc payer 5 fr. + 15 fr. = 20 fr. pour faire partie de la Section de la Société Suisse.

M. Jungo demande si une décision a déjà été prise au sujet de la dissolution de la Société.

M. Broillet répond que non, on a simplement décidé d'étudier la question.

M. Jungo pense que cette proposition du C. C. s'applique surtout aux grandes villes, mais que chez nous nous risquons d'éliminer des personnes intéressantes.

M. Broillet répond que Winterthour est le cas le plus comparable au nôtre.

M. Jungo craint qu'il y ait là une tentation de centralisation.

M. Blaser relève que M. Jungo fait erreur, il s'agit d'une modification de forme et non de fond, c'est-à-dire de réserver le terme Société d'Ingénieurs et Architectes aux membres de la Société Suisse.

M. Jungo propose d'élaborer des statuts et de prendre une décision ensuite au sujet de la dissolution.

M. Clément relève qu'il faut en passer par les exigences du C. C. au risque de voir se rompre les relations entre la Société Suisse et la Société fribourgeoise.

M. Spielmann prend encore la parole pour exprimer des craintes analogues à celles de M. Jungo.

M. Broillet reprend la proposition de M. Jungo qui est adoptée. De nouveaux statuts seront élaborés et leur adoption sera soumise à une assemblée extraordinaire en même temps que la proposition de dissolution de notre Société actuelle et de création de deux nouvelles Sociétés.

M. Broillet rapporte sur la question de la *Maison bourgeoise*. Différents décès sont survenus parmi les membres de la Commission. M. Broillet propose de remplacer les membres défunts par MM. Lehmann, ing. cantonal, Jungo, arch. cant., l'Abbé Ducrest, Dubois, héraldiste, Hertling, arch., Cardinaux, directeur des travaux de la Ville. Les propositions de M. Broillet sont acceptées à l'unanimité.

Admissions.

M. Broillet propose l'admission de deux nouveaux membres, MM. Cattani et Vauthey, tous deux professeurs au Technicum et présentés par M. Jules Clément, ingénieur. Ils sont acceptés à l'unanimité.

Membres du bureau.

M. Broillet propose de renouveler le bureau au bulletin secret.

M. Hertling propose de ne pas perdre de temps et de renouveler simplement le Comité actuel par acclamation, ce qui est fait.

M. Broillet remercie.

Nomination des reviseurs des comptes.

Les mêmes, soit MM. Crausaz et Scheim sont confirmés par acclamation.

Fixation de la cotisation annuelle.

La cotisation annuelle est maintenue à fr. 5.— par membre interne et fr. 3.— par membre externe.

Travaux et courses.

En été visite des travaux d'endiguement de la Trème et en automne visite des constructions de Bellechasse et des fortifications de Morat, si possible. Au cas où l'on ne puisse visiter les fortifications, on pourra visiter les remparts de Morat. Les courses sont décidées. D'autres courses pourront être décidées ultérieurement. Pour les travaux, même programme que les années précédentes.

Divers.

M. Broillet met en circulation un album de l'Ecole des Ingénieurs de Lausanne que nous venons de recevoir.

Lettre de la Société fribourgeoise des Arts et Métiers.

M. Broillet en donne connaissance. La dite Société réclame au sujet des plans d'architectes qui sont souvent trop sommaires. Cette question est spécialement recommandée aux architectes.

M. Lehmann fait observer qu'il a assisté à la dernière séance du Conseil général où M. Bartsch a proposé la démolition de la maison Mosès. M. Broillet s'est heureusement opposé formellement à cette démolition qui serait désastreuse aux points de vue historique et artistique. M. Broillet ajoute quelques mots à ce sujet.

M. Lehmann propose que nous ne perdions pas cette question de vue et que notre Société ainsi que les Amis des Beaux-Arts interviennent à temps voulu.

M. Techtermann estime qu'il serait bon d'écrire au Conseil communal à ce propos.

M. Jungo relève que la Commune ne peut pas démolir ce bâtiment qui a reçu un subside de la Confédération.

M. Broillet met la proposition de M. Techtermann aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 12 h. 25.

Viennent au banquet: MM. Maurer, ing., et Bodevin, entrepreneur.

Le banquet eut lieu à 12 ³/₄ h. et fut très animé. Après le banquet le Président donne lecture de son rapport sur la marche de la Société en 1915. On en trouvera un extrait ci-après.

Il donne également connaissance des regrets exprimés par MM. Chuard, Weck et Breuer de n'avoir pu prendre part à l'assemblée et au banquet.

La présidence de la partie récréative qui suivit le banquet est remise à M. Jungo, arch., qui la transmet plus tard à M. le professeur Clément,

La séance est close à 6 ¹/₂ h. du soir.

Fribourg, le 16 janvier 1916.

Le Président :

BROILLET, arch.

Le Secrétaire :

P.-J. BLASER.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

L'assemblée générale du 31 mars a formé le Comité, pour l'exercice 1916-1917, comme suit :

Président : M. H. Verrey, architecte ;

Secrétaire : M. A. Paris, ingénieur ;

Caissier : M. Gabriel Junod, ingénieur ;

Membres : M. Daniel Isoz, architecte, et M. Albert Fraisse, ingénieur, tous à Lausanne.

Service de placement de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.**Demandes de places.**

N° 823 : *Architecte*, 8 années de pratique, pour bureau ou chantier.

N° 825 : *Ingénieur-méc.*, dipl., grande expérience. Mach. à vapeur, électricité, etc.

N° 829 : *Architecte*, dipl., ayant fonctionné comme chef d'un bureau d'études.

Prière de s'adresser au Secrétariat de la Société, à Zurich, Tiefenhöfe, 11 (Paradeplatz).

BIBLIOGRAPHIE

Revue franco-suisse. Publication mensuelle. Rédaction et administration : rue du Pont-Neuf, 8 bis, à Carouge. Prix de l'abonnement pour la Suisse et la France : Fr. 4.—.

Ce périodique est l'organe du *Cercle franco-suisse* et a pour but principal : de consolider les liens de sympathie entre la France et la Suisse, de développer et améliorer les rapports commerciaux entre les deux pays, de combattre les informations erronées ou les bruits tendancieux pouvant porter atteinte à la bonne harmonie entre les deux nations.

Il cherche à grouper les Français et les Suisses qui, en dehors de toute idée politique quelconque, et sans distinction de partis politiques ou religieux, approuvent l'œuvre qu'il s'est proposée et désirent y collaborer loyalement.

Il compte déjà un nombre important de personnalités appartenant à toutes les classes de la société : commerçants, industriels, hommes de lettres, artistes, etc. Pareil succès, que les plus optimistes même n'auraient osé espérer, est la meilleure preuve que cette Association répond à un besoin réel.

Les charges consistent en : un droit d'inscription de 1 franc et une cotisation annuelle de 5 francs.

OUVRAGES REÇUS

Über ein Knickungsproblem an der Kugelschale, thèse de doctorat présentée à l'Ecole polytechnique fédérale, par *Rob. Zölly*, ingénieur-mécanicien. Zurich, 1915.

Untersuchungen über den Abschaltvorgang im Hochspannungs-Oelschalter, thèse de doctorat présentée à l'Ecole polytechnique fédérale, par *Bruno Bauer*, ingénieur-mécanicien. Zurich, 1915.

Liste des chemins de fer suisses. Edition du 1^{er} février 1916. En vente au Département fédéral des chemins de fer, Berne. Fr. 1,50.